

SUBMERGÉ PAR LES PAPIERS?

Nous avons la solution!

LA GESTION ÉLECTRONIQUE
DE DOCUMENTS (GED)T. 0848 912 912
www.devillard.ch

DU COPIEUR À LA GED

devillard

www.ccig.ch

Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

CCIG info

Taux plancher

Les raisons de l'introduction du taux plancher puis de son abolition trois ans plus tard par Jean-Pierre Roth.

PAGE 6

Assurance accidents

La Tour veut améliorer la prise en charge des patients assurés par leur employeur contre les accidents.

PAGE 7

Séminaire d'entreprise

Présentation d'une solution basée sur Excel adaptée aux processus visant à simplifier la planification financière.

PAGE 8

VOTATIONS DU 5 JUIN 2016

Les objets cantonaux

Les enjeux fédéraux de la votation du 5 juin prochain ont été traités dans le CCIGinfo précédent. Ce numéro présente les six sujets sur lesquels les Genevois seront appelés à voter, qui tous touchent aux conditions cadre sur lesquelles la CCIG concentre son action.



Imposition d'après la dépense (article 14 LIPP), bis repetita

Petite phrase entendue au café du commerce: « Mais on a déjà voté sur ce point! ». Effectivement, par la grâce du Parti socialiste, les Genevois ont déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet en 2014. A cette occasion, la population avait très sèchement, à près de 70 %, rejeté les deux initiatives qui visaient à supprimer de l'arsenal législatif suisse et genevois ce mode d'imposition. Un contre-projet adaptant le droit cantonal aux exigences légales fédérales avait subi le même sort, dans une proportion moindre. Dès lors, sur quoi pouvons-nous encore être appelés à voter? Bref retour temporel.

En 2012, les Chambres fédérales ont adopté une nouvelle mouture des dispositions relatives à ce mode d'imposition, qui permet à des contribuables étrangers prenant résidence en Suisse sans y exercer d'activité lucrative d'être imposés sur la base de leurs dépenses plutôt

que sur leurs revenus. Le Parlement a fixé un seuil minimal de dépense (400 000 francs) tout en laissant les cantons définir leur propre seuil pour l'impôt cantonal. Il a également fait obligation aux cantons de mettre en place un mécanisme permettant de prendre en compte la fortune de ces contribuables.

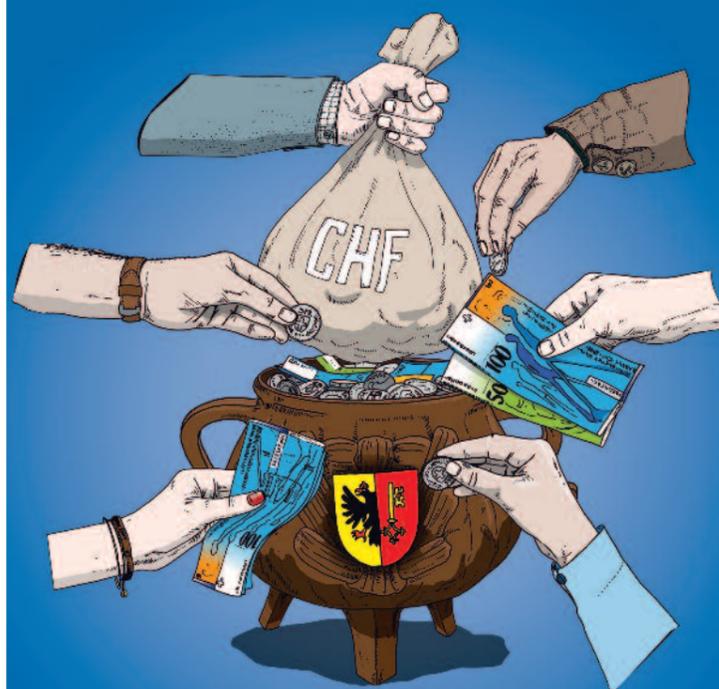
A la suite du rejet par les Genevois des initiatives visant la suppression de l'imposition d'après la dépense et du contre-projet qui tenait compte des exigences légales fédérales (seuil minimal à 600 000 francs, majoration de l'assiette de 10 % pour tenir compte de la fortune du contribuable), le Conseil d'Etat a déposé un nouveau projet de loi. Les dispositions sont les mêmes, à l'exception du seuil minimal qui a été calqué sur celui adopté au niveau fédéral, 400 000 francs. Contestée par référendum, cette nouvelle mouture de l'article 14

de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) est donc soumise au vote.

Quelques chiffres doivent être rappelés. Actuellement, les contribuables imposés selon ce mode rapportent 170 millions de francs par an aux collectivités publiques. Avec la loi soumise au vote, ce sont 18 millions supplémentaires – toutes choses égales par ailleurs – qui seront perçus au terme du délai transitoire de 5 ans. Avec une base d'imposition de 400 000 francs, ces contribuables font partie des 4 % qui versent 40 % de l'impôt sur le revenu à Genève.

Il est nécessaire de consolider notre socle de bons contribuables, voire d'en attirer de nouveaux. La loi votée par le Grand Conseil remplit cet objectif et garantit, à terme, une hausse de la manne fiscale provenant de ces contribuables particuliers. Il est indispensable de la valider et, enfin, de se préoccuper de la crise des dépenses que connaît notre canton. N'en déplaise aux référendaires, il faut glisser un grand OUI dans l'urne et passer à autre chose... ■

IMPOSITION D'APRÈS LA DÉPENSE (LIPP) VOTATIONS DU 5 JUIN 2016



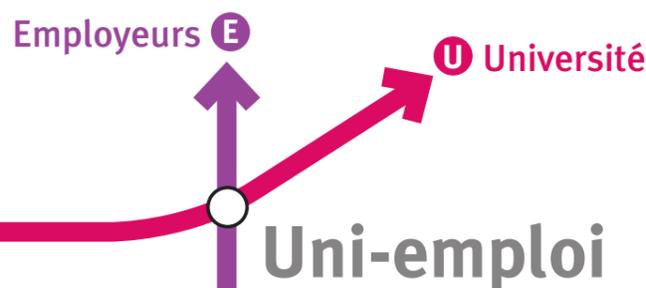
OUI
À DE NOUVEAUX
BONS CONTRIBUTEURS

suite page 2

Votre partenaire de référence pour le recrutement de profils universitaires.

- Publications d'offres d'emploi
- FORUMS de recrutement
- Réseau d'Alumni

emploi.unige.ch 022 379 77 02



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

L'arbitrage et la médiation : dans l'ADN genevois

L'année 2015 a vu un nombre record de cas d'arbitrage être traités par la CCIG. Si ce volume d'activité réjouissant résulte des efforts de promotion déployés depuis plusieurs années, il traduit d'abord la vitalité d'une discipline à la valeur ajoutée indiscutable pour nos entrepreneurs.

Conjuguant expertise technique de premier plan, garantie de célérité et parfaite confidentialité, l'arbitrage tend également à se démocratiser; en effet, des tarifs raisonnables ne cantonnent plus cette discipline à de seules valeurs litigieuses articulées en millions. Au contraire, les PME genevoises, soucieuses d'une gestion rapide et efficace des contentieux, se tournent également vers ce mode de règlement des différends.

Les procédures sont menées en vertu du Règlement suisse d'arbitrage adopté par sept Chambres de commerce suisses sous l'égide de SCAI (Swiss Chambers' Arbitration Institution) et administrées par trois d'entre elles, dont celle de Genève. Louées pour leur haut degré de fiabilité, comme pour le remarquable professionnalisme de sa Cour d'arbitrage, les « Swiss rules » ont conquis non seulement les entreprises étrangères (38 nationalités étaient représentées dans les cas traités en 2015), mais également les acteurs économiques locaux. Pour la ville dans laquelle s'est tenue le premier arbitrage commercial de l'histoire, celui de l'Alabama, ce n'est finalement qu'un juste retour des choses.

Le développement de la médiation, très souvent complémentaire de l'arbitrage, constitue aussi une évolution naturelle. C'est ainsi que la CCIG a engagé diverses démarches de sensibilisation à ce processus de règlement amiable des différends, destiné à favoriser la reprise du dialogue entre les parties en vue de l'identification commune d'une solution négociée; le Règlement suisse de médiation commerciale, également administré par SCAI, lui confère crédibilité et efficacité. Dans un pays marqué du sceau du consensualisme, il apparaît logique que la médiation y trouve un terrain favorable; notre neutralité teintée de pragmatisme y contribue largement.

Gageons que le tandem médiation-arbitrage connaîtra de beaux jours, sous l'égide de la CCIG, pour le plus grand bénéfice de nos membres.

VINCENT SUBILIA
Directeur adjoint



ÉDITORIAL

suite de la page 1



Les locataires en place doivent pouvoir acheter leur toit

Jusqu'à présent, le locataire était en droit d'acheter son appartement, mais selon des dispositions qui ont été interprétées ces dernières années d'une manière si restrictive que ce type de transaction est devenu impossible à Genève. Pourtant, si bailleur et locataire sont d'accord pour que le locataire achète le logement qu'il occupe, il ne fait aucun sens que l'application limitative de la loi bloque systématiquement cette transaction au motif que l'appartement doit rester dans le parc locatif, car cela lèse finalement les intérêts des deux parties. C'est dans ce contexte, celui d'un régime d'exception – ou faut-il dire régime d'interdiction? – qu'un projet de loi a été déposé afin de revenir à une législation plus favorable à l'accession à la propriété.

Le 13 novembre 2015, le Grand Conseil a voté la loi 11408, qui propose d'assouplir la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) L520. Un référendum a été lancé et la votation populaire aura lieu le 5 juin.

Plus de liberté pour les locataires
Comme son nom l'indique, la loi 11408 a comme objectif de permettre au locataire en place d'acheter librement son logement. Le texte définitif qui a été voté est le suivant: « Le département autorise

l'aliénation d'un appartement si celui-ci: (...) e) est acquis par un locataire souhaitant librement acheter l'appartement qu'il occupe effectivement depuis 5 ans au moins et à qui la teneur de l'article 271a, alinéa 1 lettre c CO (protec-



Le site www.rachetersonlogement.ch donne des exemples de calcul du prix d'achat d'un appartement de 3, 4 ou 5 pièces.

tion contre le congé-vente) a été notifiée. Dans ce cas, le prix de vente du mètre carré PPE ne peut dépasser 6900 F, montant indexé annuellement à l'indice genevois des prix à la consommation, et les locataires restant dans l'immeuble doivent également obtenir la garantie de ne pas être contraints d'acheter leur appartement ou de partir.»

Dans cette nouvelle loi, il ne s'agit que de permettre à des locataires qui le souhaitent d'acquérir leur

appartement. Ceux qui ne le souhaitent pas restent protégés par le droit du bail, très nettement en leur faveur. On notera que le prix ne dépasse pas CHF 6900.- par mètre carré PPE: un argument intéressant lorsqu'on sait que, parmi les difficultés rencontrées pour devenir propriétaire à Genève, l'un des freins majeurs est le prix. Pour cette raison, le Grand Conseil a souhaité porter une limite au montant de la

transaction. Le prix correspond au prix médian tel qu'autorisé par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie dans la zone de développement. Il permet ainsi à des familles de voir diminuer dans leur budget la charge financière liée au logement. Par exemple, le prix d'un appartement 4 pièces de 80m² serait de CHF 552 000.-, ce qui porterait la charge locative à CHF 1272.- par mois. Des exemples de calculs détaillés se trouvent sur www.rachetersonlogement.ch.

Une solution gagnante pour toutes les parties

La nouvelle loi vise à introduire plus de mixité et plus de souplesse dans le parc locatif, de sorte que tous aient une chance plus équitable de trouver une réponse à leurs aspirations résidentielles. Pour le locataire, c'est la possibilité d'accéder à la propriété à un prix raisonnable et d'avoir ainsi un bien à transmettre à ses enfants (sans imposition sur les successions à Genève). Pour le bailleur, l'avantage est de réaliser un capital sans se séparer de l'entier de l'immeuble: il peut vendre une partie de son bien tout en conservant un ou plusieurs appartements, sans être obligé de vendre en un seul bloc, comme l'y oblige le système actuel.

Enfin, la nouvelle loi mérite d'être soutenue parce qu'en favorisant l'accession à la propriété à Genève, elle permet à des familles d'être contribuables dans le canton et de consommer sur place. Une raison de plus pour voter OUI le 5 juin 2016, comme le recommande la CCIG. ■

Séminaires d'entreprise

Mettez en valeur votre savoir-faire

Vous souhaitez élargir votre clientèle, développer vos affaires, mettre en valeur vos produits et services et gagner en visibilité? Alors utilisez les compétences de la CCIG en organisant un séminaire d'entreprise!

Pour tout renseignement, contactez M. Sonam Bernhard, tél. 022 819 91 24, s.bernhard@ccig.ch



Et pour retrouver et partager l'actualité politique et économique, rendez-vous sur notre page Facebook





Initiative populaire 157 « Oui à la grande Traversée du Lac »

Le canton de Genève compte parmi les plus dynamiques de Suisse et il connaîtra une croissance importante de ses habitants et emplois à l'horizon 2030. Il faut donc préparer les infrastructures de transport pour qu'elles accompagnent ce développement. À cet égard, la grande Traversée du Lac est une infrastructure clé. La CCIG s'est associée à la récolte de signatures de l'initiative 157 « OUI à la grande Traversée du Lac », lancée par les sections genevoises du PLR et du PDC.

Ce texte poursuit un triple objectif :

- permettre l'achèvement du contournement de Genève par

la réalisation d'un ouvrage traversant le lac à l'est du cœur de l'agglomération ;

- poser explicitement la possibilité du partenariat public-privé comme source de financement afin d'accélérer la réalisation de l'infrastructure ;
- ouvrir la voie à des mesures d'accompagnement, car l'initiative demande que la Traversée s'accompagne de mesures d'aménagement des rives, de réduction des nuisances dues au trafic routier en ville et en faveur des transports publics.

Le canton de Genève dispose d'une planification à long terme de sa

mobilité, au bénéfice de tous les usagers. La Traversée du Lac fait partie intégrante de cette logique globale. Elle permettra à terme le bouclage du périphérique autoroutier, condition indispensable pour restructurer en profondeur l'ensemble des réseaux de transport et assurer une fluidité du trafic dans l'agglomération.

L'initiative « OUI à la grande Traversée du Lac » propose d'accélérer la transition vers une mobilité d'avenir et une meilleure qualité de vie à Genève. Elle est soutenue par le Grand Conseil et par le Conseil d'Etat.

L'idée d'une Traversée du Lac remonte à la fin du 19^e siècle, soit quelques dizaines d'années après la construction du pont du Mont-Blanc. Depuis, de nombreuses pistes ont été étudiées afin de la réaliser. Si aucune proposition concrète n'a convaincu les Genevois jusqu'ici, l'idée même d'une Traversée du Lac est souvent revendiquée par la population. Et c'est précisément ce dont il sera question le 5 juin : une décision sur le fond plutôt que sur la forme. En effet, le choix d'un pont ou d'un tunnel, ainsi que le tracé exact des axes routiers seront définis ultérieurement, dans le respect de la démocratie. Il convient de se prononcer par étape : commencer par afficher la nécessité de traverser le lac en validant l'initiative soumise au vote, puis définir selon quelles modalités précisément. L'adoption de l'initiative par le peuple genevois constituera de plus un signal fort à la Confédération pour qu'elle finance l'ouvrage. ■



Initiative populaire 154 « Pour des transports publics plus rapides ! »

Même si les transports publics genevois ne sont pas les plus rapides de Suisse, leur vitesse commerciale se situe dans la bonne moyenne (16 km/h contre 16,9 km/h à Zurich). Le seul point d'amélioration des TPG, selon les Verts genevois à l'origine de l'initiative 154 « Pour des transports publics plus rapides ! », concerne pourtant leur vitesse commerciale. Pour accroître celle-ci, les Verts préconisent de modifier la constitution cantonale pour contraindre l'Etat à aménager le réseau et à régler la circulation routière pour donner la priorité aux transports publics. Toutefois, la priorité absolue aux transports en commun ne garantit pas une amélioration de cette vitesse commerciale. En effet, l'IN 154 ne supprimera pas les principaux facteurs à l'origine de la lenteur relative des TPG, qui sont notamment le maillage serré du réseau de transports en commun, une configuration urbaine dense et contraignante, la très forte densité des flux de passagers aux arrêts du centre-ville, une trop faible distance entre ces derniers.

Pour le Conseil d'Etat, il serait même impossible de mettre en œuvre cette initiative sur le réseau. Dans les lieux où les transports en commun sont très denses (par exemple dans le quartier de la Servette), l'accessibilité du trafic individuel motorisé, de la

mobilité douce, ainsi que du trafic professionnel deviendrait impossible. Dans le centre urbain, la mise en site propre systématique impliquerait une baisse de la voirie envers le trafic individuel motorisé, ce qui va à l'encontre des objectifs fixés par le Grand Conseil. Enfin, les investissements pour les sites protégés sont impossibles à imposer aux communes et l'Etat n'aurait pas les moyens financiers de réaliser l'IN 154.

L'IN 154 est par ailleurs incompatible avec la stratégie du Conseil d'Etat ancrée dans le document de planification cantonale « Mobilités 2030 », qui s'appuie sur tous les modes de transports et fixe les priorités en fonction du lieu et du moment. Pour absorber l'augmentation du trafic en 2030, il est nécessaire de développer de manière équilibrée tous les modes de transport, ce qui ne pourrait pas se faire en rendant les transports en commun prioritaires sur l'ensemble du réseau genevois.

En conclusion, l'initiative 154, avec son caractère absolutiste prévoyant la priorité des transports collectifs partout et en tout temps, manquerait totalement son objectif. Elle risquerait de paralyser encore davantage la circulation. Tant le Grand Conseil que le Conseil d'Etat la rejettent. ■



Contreprojet à l'IN 154: loi 11 769 « Pour une mobilité cohérente et équilibrée »

Le Grand Conseil s'étant prononcé en faveur d'un contreprojet à l'IN 154, une sous-commission « Mobilité-Contreprojet IN 154 » a été mise sur pied pour l'élaborer. Initialement, devant la teneur très

volontariste du contreprojet, le parti des Verts avait déclaré être disposé à envisager le retrait de l'IN 154, à condition que le projet de loi soit adopté par la plénière du Grand Conseil sans aucune modification.

Finalement, le projet de loi 11 769 a été adopté avec deux amendements mineurs. Malgré le fait que ces deux amendements ne remettent pas en cause la logique générale du projet de loi, les Verts ont décidé de maintenir l'IN 154.

La loi 11 769 introduit une gestion différenciée de la mobilité par zone. Le canton serait ainsi subdivisé en

trois zones selon des critères comme la densité de population, d'emplois, les types d'activités, de services et de loisirs, et des paramètres environnementaux. Elle introduit également des priorisations différenciées par mode de transport suivant les zones, en utilisant notamment les leviers de la gestion du stationnement et de la limite de vitesse (zones 30 km/h, etc.).

La loi prévoit aussi des possibilités de dérogations au principe de compensation des places de stationnement supprimées en surface, une limitation forte de la durée de stationnement ainsi que des restrictions d'accès dans les centres urbains.

Les partisans de la loi estiment qu'elle permettra de signer la paix

suite en page 4



la force de l'expérience

BALESTRAFIC

Déménagement d'entreprises

Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch

suite de la page 3 ▶

des transports à Genève. La CCIG, pendant le débat parlementaire, s'est inquiétée de l'impact de la future loi sur le tissu économique et elle s'est réjouie que plusieurs élus aient déclaré vouloir veiller à ce que sa mise en œuvre tienne compte des besoins des entreprises et du maintien de la vitalité du centre-ville.

Liberté de vote

Le Conseil de la CCIG a décidé de ne pas donner de recommandation de vote au sujet de la loi 11769, car il n'a pas l'intime conviction que la loi suffira à améliorer la situation des entreprises en matière de circulation. Il n'est pas opposé à la logique sous-jacente à la loi, à savoir un report modal du trafic pendulaire sur les transports publics et une fluidification accrue de la circulation. Mais, pour ce faire, des

garanties doivent exister en termes de mise en place d'infrastructures, et donc de leur financement. Ces garanties n'existent pas à ce stade. Le bon fonctionnement des mesures prévues dans la loi, qui peuvent être considérées comme des mesures d'accompagnement de la Traversée du Lac, dépend aussi de la réalisation de cette Traversée, soumise en votation le même jour.

Si la loi est acceptée par le peuple, sa mise en œuvre devra donc s'opérer de manière cohérente avec la réalisation de la grande Traversée et des projets de développement des infrastructures de transports (transports publics, parkings P+R, stationnement en bordure des zones piétonnes). Il faudra par conséquent que les autorités politiques votent les crédits indispensables. ■

POSITION DE LA CCIG

	Acceptez-vous l'initiative populaire du 30 mai 2013 « En faveur du service public »	NON
	Acceptez-vous l'initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel » ?	NON
	Acceptez-vous l'initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour un financement équitable des transports » ?	Liberté de vote
	Acceptez-vous l'initiative populaire 154 « Pour des transports publics plus rapides ! » ?	NON
	Acceptez-vous la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (Contreprojet à l'IN 154) (11769), du 4 décembre 2015 ?	Liberté de vote
	Question subsidiaire : Si l'initiative IN 154 « Pour des transports publics plus rapides ! » et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?	Contreprojet
	Acceptez-vous l'initiative populaire 157 « OUI à la grande Traversée du Lac ! » ?	OUI
	Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Imposition d'après la dépense selon le droit fédéral harmonisé) (D 3 08 – 11683), du 15 octobre 2015 ?	OUI
	Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) (Plus de liberté pour les locataires) (L 5 20 – 11408), du 13 novembre 2015 ?	OUI

Les objets fédéraux de la votation du 5 juin 2016 ont été traités dans le CCIGinfo no 4.

INFO CCIG

SWISSFIRMS fait peau neuve et facilite sa consultation sur mobile

La base de données en ligne des Chambres de commerce et d'industrie suisses s'adapte désormais aux écrans des tablettes et smartphones pour permettre d'accéder facilement et en tout temps aux informations qu'elle contient !

Née en 1997 de la collaboration entre les Chambres de commerce et d'industrie suisses (CCIS), avec le soutien technique de la société de télécommunications VTX, SWISSFIRMS est plus qu'une simple base de données en ligne regroupant les entreprises membres des CCIS. C'est aussi un magnifique outil de promotion de la place économique helvétique.

Figurant parmi les principales bases de données d'entreprises de notre pays, le site www.swissfirms.ch est accessible en cinq langues (français, allemand, italien, anglais et chinois). Il permet à des professionnels dans le monde entier de trouver des fournisseurs ou partenaires parmi les quelque 15 000 fiches disponibles. Où que l'on soit, en tout temps, on y trouve les informations détaillées nécessaires !

Bénéficiant des nouvelles technologies de l'information, la part des tablettes et smartphones dans le trafic Internet augmente très rapidement. SWISSFIRMS avait donc besoin d'une cure de jouvence pour s'adapter désormais à la taille des écrans. Grâce à la refonte du site en « responsive design », les informations contenues dans SWISSFIRMS pourront être consultées en tout temps, aussi bien depuis un ordinateur au bureau que sur un smartphone lors de déplacements.

SWISSFIRMS propose des informations détaillées et contrôlées par les



Le site www.swissfirms.ch a subi une cure de jouvence et s'adapte à toutes les tailles d'écran.

CCIS sur leurs entreprises membres : les personnes de contact, les coordonnées, les domaines d'activités et de sous-traitance, ainsi que de nombreuses informations sur les produits et services offerts, le savoir-faire, etc. C'est un outil de promotion et de prospection efficace et sûr.

L'ensemble des fonctionnalités ont été conservées dans le nouveau site, notamment la recherche multicritères et la mise à jour des adresses. Tout est désormais acces-

sible dans une version simplifiée pour faciliter la recherche depuis n'importe quel appareil connecté à Internet.

Avec SWISSFIRMS sur son mobile, on peut ainsi rapidement faire une recherche ciblée, sélectionner le correspondant souhaité, lui passer un coup de téléphone et visualiser la localisation de l'entreprise sur une carte. ■

Adapté de l'article paru dans le Journal de la CVCI de mars 2016

Mise à jour de vos données sur Swissfirms

Vous avez reçu début avril un courrier comprenant vos identifiant et mot de passe Swissfirms dans le but de vous permettre de mettre à jour les données concernant votre entreprise.

Si vous n'avez pas encore effectué cette mise à jour, il est encore temps de le faire !

Entrepreneur par vocation ou par hasard ?

Des PME fortes profitent à l'économie et à la société. C'est pourquoi nous soutenons les entrepreneurs, des plus novices aux plus expérimentés, depuis 1917 déjà. www.ey.com/ch #BetterQuestions

The better the question. The better the answer. The better the world works.

EY
Building a better
working world

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Palais Créations, un traiteur, une équipe, une expérience

Genève, la plus petite des métropoles, s'enorgueillit désormais d'un traiteur au rayonnement international : Palais Créations, membre de la Chambre de commerce, d'industrie et des services. Oh surprise, le fournisseur le plus authentiquement global du bout du lac est aussi le plus genevois de tous !



De la sélection des produits à la présentation finale, chaque élément est pensé pour apporter sa touche à la qualité d'ensemble de la prestation.

Palais Créations : ce nom qui semble sorti d'un conte des Mille et Une Nuits est la nouvelle identité du service traiteur de Palexpo, dont le maître queux, Pascal Glorieux, sert depuis plus de 35 ans les chefs d'État, ambassadeurs, dirigeants d'entreprise et visiteurs du monde entier qui se rendent aux sommets onusiens, congrès internationaux, salons de l'aviation d'affaires, salons horlogers ou de l'automobile dont le centre d'expositions et de congrès de Genève s'est fait une spécialité.

« Small is beautiful », le slogan des folles années septante imprègne encore les esprits au point que, pour le public, la cuisine « de masse » ne peut être que médiocre. Pour secouer le préjugé, il fallait endosser une nouvelle identité qui soit le reflet authentique de la qualité et de la finesse proposées.

« Mes clients voyagent et mangent aux quatre coins du monde ; avec eux, on ne peut pas tricher, souligne Pascal Glorieux. Qu'il s'agisse du G8, d'autos ou de Haute Horlogerie, la qualité est le dénominateur commun. Nous apportons le même soin à tous nos mets, du plus simple au plus complexe. Notre métier consiste à respecter les attentes et exigences de chacun. Lorsque nous cuisinons chinois ou libanais, par exemple, nous cherchons les recettes originales, les ingrédients spécifiques et leurs modes de cuisson et de préparation précis afin de recréer un goût vrai. »

De dix à 10 000 convives

L'essence du métier de la foire-exposition est de permettre des contacts commerciaux fructueux. Parfois il faut accompagner des exposants qui souhaitent prolonger les discussions tenues sur leur stand par un

événement dans un cadre choisi, à Genève. Voilà l'origine de Palais Créations. Mais l'entreprise propose également ses services aux particuliers et sociétés genevoises pour leurs banquets, verrées d'accueil, déjeuners d'affaires, cocktails dînatoires, menus gastronomiques ou restauration thématique, de dix à 10 000 convives.

Afin de mieux servir ses clients, Palais Créations est présent dans des lieux d'exception tels que le Bâtiment des forces motrices, le Domaine de Plein-Vent, le Château des Bois, l'Arena ou le Pavillon Sicli, aux côtés d'autres traiteurs genevois. « Nous sommes habitués à la concurrence, relève Gilles Marmy, directeur de Palais Créations. Les exposants peuvent mandater qui ils veulent parmi les douze traiteurs référencés à Palexpo : dans nos propres murs, nous sommes un prestataire parmi d'autres. »

Manger ? Une émotion !

Dans une société dans laquelle le fait de manger a perdu de son importance, le rôle du traiteur évolue. C'est l'expérience d'ensemble qui décide désormais de la réussite d'un mariage, d'un anniversaire, d'une soirée d'entreprise ou d'affaires. Certes la nourriture compte, mais le décor, le service, les vins, le choix de vaisselle et la tenue du personnel y contribuent aussi. « Une réception, ce sont des couleurs, des odeurs, des volumes et des saveurs », résume Gilles Marmy.

La société met en avant des formules qui parlent à tous les sens, notamment le « only live cooking », dans lesquelles les mets sont prépa-

rés devant les convives pour ajouter transparence et spectacle à la soirée. Le nombre et la disposition des buffets, le choix et l'habillage du mobilier, voilà encore autant de paramètres permettant de créer une ambiance adaptée aux attentes des clients.

« Nous sommes une équipe pluridisciplinaire dont le savoir-faire ne s'arrête pas au seuil de la cuisine, explique encore Gilles Marmy. Cette pluralité d'approches et notre capacité d'écoute et de conseil à la clientèle nous distinguent sur la place genevoise. » ■

Un duo aux valeurs partagées



Gilles Marmy (à droite), 38 ans, Fribourgeois, et Pascal Glorieux, 57 ans, Jurassien, forment un duo de choc à la tête de Palais Créations. Animés d'une passion commune pour leur métier, les deux hommes se connaissent depuis quinze ans, lorsque Gilles frais émoulu de l'École hôtelière de Genève était stagiaire aux restaurants de Palexpo, dont Pascal était déjà le chef, après être passé par des restaurants étoilés au Michelin. Depuis, Gilles Marmy a notamment dirigé les restaurants du Palais de Beaulieu à Lausanne où, en 2012, il a servi 200 000 couverts en une semaine à l'occasion de Gymnastrada. « C'est comme si j'avais à nourrir une ville durant cinq jours », se souvient-il.

Pascal Glorieux, qui a fêté cette année son 36^e Salon de l'auto (ordre de grandeur : dix tonnes de frites croquantes et trente tonnes de viande) et a servi au moins autant de présidents de la Confédération, ne se laisse pas impressionner. Il rappelle le gâteau confectionné pour les cent ans d'une entreprise genevoise dont il a fait sortir cent enfants porteurs d'une bougie ou cet autre gâteau de dix mètres de diamètre et six mètres de hauteur préparé lors du G8 pour les militaires et policiers français, allemands et suisses cantonnés à Genève.

Outre la passion de leur métier, tous deux partagent la conviction que la valeur ajoutée dans la restauration se constitue sans interruption de l'exploitation agricole jusqu'au geste du serveur en bout de chaîne. De la sélection de la matière première à l'attitude à l'égard du client, en passant par le décor, la vaisselle, les boissons ou l'apparence du personnel, chaque élément doit être pensé pour apporter sa touche à la qualité d'ensemble de la prestation. Et s'agissant d'une entreprise genevoise, l'origine locale des produits compte au point que Palais Créations porte le label Genève Région Terre Avenir (GRTA).

**PALAIS
CREATIONS**
TRAITEUR DES GRANDS EVENEMENTS

PALAIS CREATIONS SA Case postale 112 – 1218 Le Grand-Saconnex
Tél. : +41 22 761 15 80 – info@palaiscreations.ch – www.palaiscreations.ch



PYTHON PYTHON SECURITE sàrl

Un nouveau regard sur la sécurité

- Surveillance de chantier
- Installation d'alarmes et de vidéosurveillance
- Intervention

Institut de conseil, formation et
gestion en sûreté et sécurité

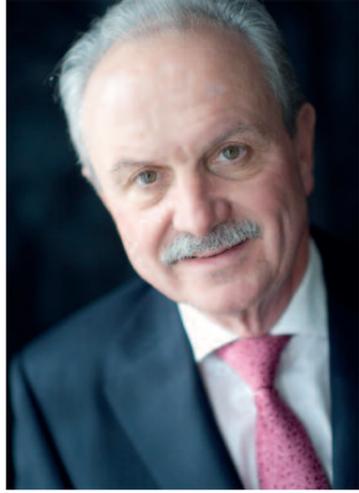
10 route des Jeunes
CH – 1227 Carouge (Genève)

Contact Tél. +41 22 749 19 00
info@python-securite.ch www.python-securite.ch

POLITIQUE MONÉTAIRE

Le plancher: un bien et un mal

Jean-Pierre Roth, président de la Banque cantonale de Genève depuis 2010 et ancien président de la direction générale de la Banque nationale suisse (BNS), était l'invité de la dernière séance du Conseil de la CCIG. A cette occasion, il a expliqué pourquoi il a été judicieux d'introduire le taux plancher au moment où il l'a été et pourquoi il était juste de l'abolir trois ans plus tard.



© BCGE - Loris von Sebentia, MyImage.ch

Crise économique européenne

C'était compter sans la détérioration de l'économie européenne et des baisses successives du taux directeur opérées par la Banque centrale européenne (BCE). Le 4 septembre 2014, celui-ci n'est plus que de 0,05 %. Fin 2014, la BCE annonce par ailleurs un plan de « quantitative easing » (assouplissement quantitatif), prévu pour durer jusqu'à fin 2016.

Bien que les dépréciations monétaires réalisées par les banques centrales à des fins de concurrence commerciale soient interdites depuis les années 30, l'objectif de la BCE est cependant clair: affaiblir l'euro face à toutes les devises.

En effet, le dollar et – dans une mesure légèrement moindre – la livre sterling se renforcent très fortement face à l'euro. Fin 2014, on est donc face à une nouvelle situation, comparée à celle qui prévalait en automne 2011: la faiblesse de l'euro semble durable, ce qui contraint la BNS à intervenir de manière plus prononcée. En corollaire, les pertes potentielles en cas de suppression du plancher s'accroissent au même rythme. Cette nouvelle situation déclenche la réaction immédiate de la BNS, c'est-à-dire l'abolition du taux plancher.

Changement de contexte

Dans ce nouveau contexte, « ce n'est pas le franc qui est fort, explique Jean-Pierre Roth, c'est l'euro qui est durablement faible. Or, la BNS ne peut pas neutraliser durablement les effets des décisions des autres banques centrales. Aujourd'hui, nous avons l'impression



d'avoir été à l'origine du problème et d'en subir les conséquences. Mais c'est exactement le contraire ! »

L'appréciation du franc est actuellement de l'ordre de 8 %, « ce qui n'est pas gigantesque, estime-t-il. La résistance de l'économie s'explique par la globalisation du secteur privé, qui a pris les mesures qui s'imposent ».

D'autres pays connaissent, certes, des taux plancher persistants face à des monnaies de référence. C'est le cas du Danemark. M. Roth fait observer que la couronne danoise n'a pas le même statut que le franc, qui est la quatrième devise la plus négociée, en volume. En outre, l'intégration de l'économie danoise est différente de celle de la Suisse dont « seules » 60 % des exportations sont à destination de l'Union européenne (contre 80 % il y a 20 ans).

L'hélicoptère monétaire: une solution ?

« 2016 est une année critique, prédit J.-P. Roth. On ne sait pas ce

que va faire la BCE; or, la BNS en dépend totalement ». La situation est difficile au plan mondial: la Chine péclote et, de surcroît, les informations sur sa situation ne sont que partielles; l'indice du commerce international est à la baisse, la reprise de la croissance européenne est très molle et obérée par les coûts de la santé et des retraites ainsi que les coûts prévisibles de l'accueil des réfugiés.

Plus inquiétant, « les banques centrales semblent arrivées au bout de leur latin. » Quand on recourt à des

instruments de politique monétaire non conventionnels, explique-t-il, cela doit être bref, sinon les effets pervers commencent à se déployer. Et, pour l'instant, « la politique monétaire inquiète plus qu'elle n'aide l'économie ».

Que faire si l'économie ne repart pas? Il reste la solution dite de l'hélicoptère monétaire. Jean-Pierre Roth n'y croit pas: « la population est tellement inquiète que toute mesure de relâchement monétaire conduirait à la thésaurisation et non à la consommation ». ■

Pourquoi pas un fonds souverain ?

La BNS détient 500 milliards de francs en réserve de devises et d'aucuns imaginent que notre banquier central pourrait utiliser ces fonds pour des investissements à l'étranger, à l'instar des fonds souverains de Singapour ou du Qatar. « Pour faire quoi? demande Jean-Pierre Roth. Pour alléger la pression sur le franc suisse? Mais les réserves sont déjà en devises, souligne-t-il. Ce serait un non-sens ! ».

En outre, il imagine aisément que seule une Commission fédérale pourrait décider des investissements, ce qui conduirait inévitablement à un arrosage général, donc peu propice à la rentabilité.

LE DEBUT D'UN NOUVEAU MONDE POUR RITSCHARD



Rue Emma-Kammacher 8 - Case postale 16 - 1217 Meyrin 2 - www.ritschard.ch

SPONSORS

Et si vous tentiez l'évènement multi-sensoriel ?

Conférences, lancements de produits, soirées de gala... Chaque événement a pour but de transmettre un message. L'expérience sensorielle y contribue en captant l'attention du public.



Les événements multi-sensoriels connaissent un véritable succès en entreprise. Selon une récente étude, menée par les agences London & Partners et CWT Meetings & Events, 78% des professionnels de l'évènementiel considèrent que la sollicitation des cinq sens renforce la mémorisation du message.

En effet, plus ils sont mis à contribution à travers les activités proposées, plus le cerveau est stimulé. Résultat ? « Les participants aux événements multi-sensoriels ne sont plus de simples spectateurs. Ce sont des acteurs ! Interagir avec leur environnement leur permet de s'impliquer et, surtout, d'enregistrer le message à faire passer », explique Mildred Dandelot, designer de l'agence événementielle Dorier Geneva. De plus, les nouvelles technologies permettent de décupler l'impact de l'évènement multi-sensoriel.

L'utilisation d'écrans tactiles, les projections ou les effets sonores éveillent l'imagination du public. « Quand elle est bien utilisée, la technologie est une réelle valeur ajoutée dans le processus d'apprentissage », explique Sébastien Chausset, directeur technique de Dorier Geneva. « A condition que les sens sollicités soient en adéquation avec la thématique de l'évènement », précise-t-il.

La créativité passe par les 5 sens

Le saviez-vous ? Un événement est considéré comme multi-sensoriel lorsqu'au moins 3 sens sont sollicités.

La vue, l'odorat, le goût, le toucher, l'ouïe... Chacun participe de notre apprentissage. Comment ? Pour la vue, par exemple, sachez que les couleurs ont un impact. Le rouge, le orange, le jaune (les couleurs chaudes) stimulent l'esprit tandis que les couleurs dites « froides » : le gris, le beige, le brun apaisent. Pour l'ouïe, la musique permet de créer une atmosphère propice à la circulation des émotions. Certaines ont pour effet de booster l'intelligence, la mémoire ou la concentration. Le toucher est également déterminant puisqu'il répond au besoin primaire de sentir, d'expérimenter. C'est pourquoi, les technologies interactives sont très appréciées du public.

Enfin, le pouvoir d'évocation des goûts et des odeurs est immense ! Certaines senteurs comme la cannelle, l'eucalyptus ou le gingembre permettent d'activer la productivité et d'autres, comme le jasmin ou la vanille créent une émulation positive. ■

Prêt pour l'expérience ? Contactez-nous et donnez une nouvelle dimension à votre prochain événement :



DORIER GROUP

Emilie VILLETTE
Business Development Manager
Tél. +41 22 309 06 38
emilie.villette@dorier-group.com

Connaitre le nom et la couverture d'assurance en cas d'accident professionnel ou non professionnel

Les services des Urgences du groupe La Tour, soit l'Hôpital de la Tour et la Clinique de Carouge, traitent quelque 10 000 cas d'accident par année, ce qui représente 40 % des consultations en urgence.

Ils constatent qu'une majorité des patients assurés par leur employeur contre les accidents ne connaissent ni le nom de leur assurance accident, ni le type de couverture d'assurance. Ceci complique la gestion administrative ainsi que la facturation de ces cas. Ceci pourrait aisément être évité par une bonne information ! La Tour recommande dès lors à tous les employeurs de fournir à leurs collaborateurs une information détaillée ou une carte d'assuré avec les informations pertinentes (comme par exemple le nom de l'assurance et le no. de police de l'entreprise).

Afin d'aider ces patients pour la déclaration d'accident auprès de leur employeur et d'obtenir une garantie de prise en charge de l'assurance, une



cellule a été mis en place à l'Hôpital de la Tour. Toute personne souhaitant de l'aide peut contacter Marie-Christine Maurer au 022 719 64 89 aux jours et heures ouvrables.

Pour rappel, les services des Urgences de l'Hôpital de la Tour et de la Clinique de Carouge sont ouverts 24h/24 et 7j/7. Ils sont accessibles à toute personne, indépendamment de sa couverture d'assurance, et

leurs prestations sont couvertes par les assurances de base. ■



LA TOUR RESEAU DE SOIN SA
Avenue J.- D. Maillard 3
1217 Meyrin
Tél. +41 22 719 61 11
www.latour.ch

Electricité **Vitale** Vert

Fait ici,
pour ici.

Changez pour
Electricité Vitale Vert,
100% écologique et
100% locale.

www.sig-vitale.ch

naturemade star
Ce label suisse garantit la provenance de l'énergie et sa production selon les critères écologiques les plus exigeants d'Europe.



AGENDA

Pitch@CCIG

Judi 9 juin 2016 de 12h à 14h - CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

Cette nouvelle manifestation est ouverte à une trentaine de membres de la CCIG exclusivement.

Une demi-douzaine d'orateurs volontaires seront tirés au sort parmi

les participants pour se présenter en deux minutes sans support visuel (ni écran, ni beamer), puis répondre aux questions du public. L'événement est accompagné d'un repas assis (buffet). ■



SÉMINAIRE D'ENTREPRISE

linalis
Make IT happen

Simplifiez vos processus d'analyse et de planification financière

Judi 16 juin de 8h à 10h (accueil dès 7h45) - CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

Que vous soyez dirigeant, responsable financier ou contrôleur de gestion, ce séminaire vous concerne !

Tous les jours, des millions de feuilles de calcul Excel sont exploitées manuellement. Avec un volume de données en constante progression, ce travail devient de plus en plus pénible, chronophage et source d'erreurs. Autant dire que les difficultés sont quotidiennes pour tout ce qui relève du processus de planification budgétaire ou d'investissement. Et récolter toutes les informations peut devenir fastidieux pour les financiers, dont le travail se complique avec la gestion de plusieurs filiales, bureaux ou bâtiments...

Pourquoi ne pas placer votre énergie dans l'analyse de vos rapports et montrer ainsi votre vraie valeur ajoutée dans la mise en avant des

KPIs pertinents pour votre secteur d'activité ?

Lors de ce séminaire, Linalis, société genevoise spécialisée en Business Intelligence et Performance Management, vous expliquera comment booster les fonctionnalités d'un environnement familier et vous fera découvrir sa solution basée sur Excel. Adaptée aux processus visant à simplifier la planification financière, cette solution a déjà été développée par Linalis pour de nombreux projets d'entreprises devant gérer plusieurs filiales, plusieurs monnaies et plusieurs langues. Au travers de démonstrations concrètes, Linalis aura le plaisir de partager avec vous ses expériences et son expertise grâce à des cas pratiques et à l'intervention d'utilisateurs de cette solution. ■

Le 7 h 30 de la Chambre

Judi 30 juin 2016 de 7h30 à 9h30 - CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

Venez écouter la présentation des entreprises suivantes :

BDO	THÉÂTRE DE CAROUGE - ATELIER DE GENÈVE
INTEGRAAL IT	VOYAGES - SNCF SUISSE
BOOSTER CLUB ET PRIVILÈGES GENÈVE	YUCCA GAMIFICATION
FUTURA21	

RAPPEL

Des outils informatiques faits pour les PME

Mardi 24 mai 2016 de 7h45 à 10h - CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

Les implications concrètes du projet BEPS pour les entreprises genevoises

Judi 26 mai 2016 de 7h45 à 10h - CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

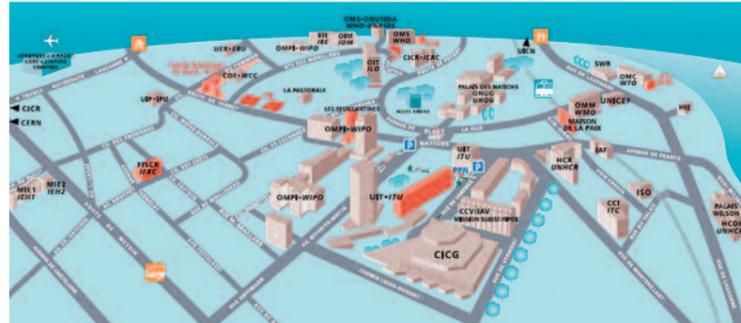
Pour tous les événements ci-dessus :

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS www.ccig.ch (Agenda des événements)

Genève internationale: projets de construction et de rénovation

Perspectives commerciales pour les acteurs économiques genevois

Mercredi 15 juin 2016 de 8h à 10h - CCIG, bd du Théâtre 4, Genève



Axonométrie de la Genève internationale.

Le plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations, *Strategic Heritage Plan*, a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre dernier. Le coût total de la construction et de la rénovation est estimé à CHF 837 millions, et les travaux débuteront déjà en 2017. En outre, de nombreux projets de construction et de rénovation de la Genève

internationale sont en cours, respectivement en projet.

La CCIG organise ce séminaire en partenariat avec la FIPOI et l'ONUG afin de fournir toutes les informations nécessaires pour répondre à un appel d'offres ou participer aux travaux de sous-traitance des entreprises générales dans le cadre de la Genève internationale. ■

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3700 exemplaires

Responsable d'édition:

Alexandra Rys

Rédaction:

Sonam Bernhard, Fabienne Delachaux, Nathalie Hardyn, Charles Lassauce, Alexandra Rys

Publicité:

Promoguide SA - Tél. 022 809 94 92

Informations: publications@ccig.ch

Conception: ROSS graphic design

Impression: Atar Roto Presse SA, Satigny



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



groupe e

LE PLEIN D'ÉNERGIE POUR VOTRE VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Découvrez notre offre complète de stations de recharge adaptées à tous les besoins sur www.groupe-e.ch

Des questions ? N'hésitez pas à nous contacter au **026 352 51 21** ou à move@groupe-e.ch

www.groupe-e.ch

PARTAGEONS PLUS QUE L'ÉNERGIE